

25ans

ADRESSE DE L'INSTALLATION: Rue de Pervyse 96
1040 Etterbeek.
PROPRIETAIRE (Nom - Prénom): TOTH
Adresse: Installation.
DEMANDEUR:
Adresse: TPNs
INSTALLATEUR: Rue Paul Spach 14
Adresse: 1050 Ixelles.
TVA ou CI:

GRD: SIBELGA Compteur n°: 69100557 Index: 021352,0 Code EAN: —

CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT

Appareils de mesure utilisés: Mesure de terre n°SGS: 82232 Mesureur d'isolement n°SGS: 22232 Mesureur de continuité n°SGS: 82232
Schéma liaison à la terre: TT Procédure technique: (RGIE art.86) TEC EE 102
Date de contrôle: 20.07.2012 (RGIE art.87/86) TEC EE 211-212

Type de contrôle: ☐ Examen de conformité avant mise en usage (RGIE art.270)
☒ Visite de contrôle périodique (RGIE art.271 et 271bis)
☐ Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art.276)
☐ Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art. 276bis)
☐ Examen de conformité avant mise en usage d'une installation photovoltaïque (RGIE art.270) (voir verso)

Type d'installation: existante – nouvelle – extension – modification – temporaire – chantier

Type locaux – compris dans l'installation: habitation (maison, appartement, autres), compteur de chantier « domestique », parties communes d'une installation résidentielle, autres: 1er étage

Début des travaux: fondations avant – après 1 10 81 – installation électrique avant – après 1 10 81 – BA4/BA5: oui / non

Raccordement: tension: 2x230 V AC 50 Hz; Protection raccordement: existante: 40 A – prévue: — A

Câble alimentation tableau principal: 4 x 10 mm², type XVB, Inter général: In 40 A, type A

Type prise de terre: boucle – barres – piquets – conducteur horizontal

Nombre de tableaux: 2, Nombre de circuits term.: 1 + 14; Ra = 29 Ω, Ri tot = 59,4 MΩ

DESCRIPTION: voir schéma(s) en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
In (A)	Icc (A)	Δ In (mA)
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
In (A)	Icc (A)	Δ In (mA)
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur

- DPCDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre: bon – infractions – remarques
- Protections installées contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent: bon – infractions – remarques
- Existe-t-il: salle de bains – lessiveuse – lave-vaisselle – séchoir – salle de douche: oui – non
- Existe-t-il des influences externes particulières: oui – non (si oui, voir en annexe)
- Eclairage TBTS placé: oui – non
- Chauffage électrique placé: oui – non
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas: bon – infractions – remarques
- Etat du matériel électrique: bon – infractions – remarques
- Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects: bon – infractions – remarques
- Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires: bon – infractions – remarques – pas applicable
- Matériel électrique fixe et mobile: bon – infractions – remarques
- Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test ou via un courant de défaut: bon – infractions – remarques

INFRACTIONS – REMARQUES:

rien

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE: voir verso

CONCLUSION: (Information importante au verso)

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

☒ L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE, sous réserve de ☐ (voir verso 1). Le prochain contrôle périodique est à effectuer avant le 20/07/2017. Le DPCDR général est – ~~non~~ plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux – trois personnes intéressées.

☐ L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE (voir verso 2). Le DPCDR était plombé.

☐ Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le / /

☐ Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

L'INSPECTEUR:

Contrôle par: Contrôleur agréé
SGS
Date/Datum: 20.07.2012
Agent: 258 O. DAWANS

NOM, FONCTION/QUALITE:

Vu inspecteur à la date ci-dessus

Feuillet BT n° 181337

VISA DU GRD:

DATE: